

RAID ISAE 2025

Lacrouzette – 24 & 25 mai 2025

RÈGLEMENT



RAID
ISAE 2025

SOMMAIRE

Article 1 : Organisation	4
Article 2 : Conditions Générales	4
Article 3 : Activités pratiquées lors du RAID	5
Article 4 : Équipes	5
4.1 – Généralités	5
4.2 – Attestation d'aptitude sportive	6
4.3 – Assurances	6
4.4 – Identification	7
Article 5 : Assistance et Sécurité	7
5.1 – Assistance médicale	7
5.2 – Localisation et matérialisation des aires d'assistance	7
5.3 – Équipe	7
5.4 – Assistance extérieure	7
5.5 – Sécurité	7
Article 6 : Déroulement de l'Épreuve	8
6.1 – Enchaînement des épreuves	8
6.2 – Temps de Course	8
6.3 – Retrait des dossards	8
6.4 – Briefings	8
6.5 – Départs	9
6.6 – Contrôles de Passage (CP)	9
6.7 – Itinéraire	9
6.8 – Respect des lieux traversés	10
Article 7 : Chronométrage et Classements	10
7.1 – Chronométrage	10
7.2 – Classements	10
7.3 – Remise des prix	10
7.4 – Réclamations	11

Article 8 : Équipement	11
8.1 – Tenue de course	11
8.2 – Matériel obligatoire	11
8.3 – Matériel fourni par l'organisation	11
Article 9 : Annulation d'engagement	12
Article 10 : Pénalités et Abandons	12
10.1 – Pénalités encourues	12
10.2 – Abandons	13
Article 11 : Promotion et Médias	13
11.1 – Publicité	13
11.2 – Média	13
Article 12 : Inscription - Droits d'engagement	14
12.1 – Dossier d'inscription	14
12.2 – Droits d'engagement	14

Article 1 : Organisation

Édition : 18^{ème} édition

Nom du Raid : RAID ISAE 1025

Dates : Samedi 24 et dimanche 25 mai 2025

Localisation générale : Lacrouzette, Tarn (81210)

Origine : ISAE-SUPAERO, Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace, Toulouse

Description :

✂ **Définition :** Défi sportif d'endurance sur un ou deux jours, en étapes et par équipe de

2. ✂ Type de parcours :

o Parcours '**Découverte**' : Dimanche 25 mai 2025.

o Parcours '**Aventure**' : Dimanche 25 mai 2025.

o Parcours '**Commando**' : Samedi et Dimanche (24 et 25 mai 2025)

✂ **Équipement :** cf. Article 8.2

Directeur de l'événement et Président de l'association : Milian Monbrun

Directeur de course : Milian Monbrun

Directeur de course adjoint : Titouan Tarrade

Article 2 : Conditions Générales

Le RAID ISAE se déroule en **conformité avec le présent règlement** et dans le respect des règles visant à la **protection de l'environnement des régions traversées**. Ce règlement pourra être modifié par les membres de l'association organisatrice. Les équipes inscrites en seront informées le cas échéant.

Les concurrents **s'engagent** à se soumettre au présent **règlement** qui sera susceptible d'évoluer jusqu'au jour de l'événement par le seul fait de leur **inscription**. Ils acceptent l'**exploitation** par l'organisateur, l'association « RAID ISAE », des **images, photos et vidéos** faites durant la manifestation. Ils affirment être pleinement **conscients des risques** inhérents à la pratique de disciplines sportives en milieu naturel, telles qu'elles sont proposées dans le cadre d'une épreuve du RAID ISAE 2025.

Article 3 : Activités pratiquées lors du RAID

Parcours « **Commando** » :

- *Samedi 24 mai* : Trail, Canoë, VTT
- *Dimanche 25 mai* : Trail, Course d'orientation, VTT

Parcours « **Aventure** » :

- *Dimanche 25 mai* : Trail, Canoë, VTT, Course d'orientation

Parcours « **Découverte** » :

- *Dimanche 25 mai* : Trail, Canoë, VTT, Course d'orientation

Ces informations sont données à **titre indicatif**. L'association se réserve le droit de modifier, supprimer ou d'ajouter une ou plusieurs épreuves. Les participants en seront informés le cas échéant.

Article 4 : Équipes

4.1 – Généralités

Composition : 2 personnes **majeures** (date de naissance avant **24 mai 2007**)

Catégories : **Hommes**, **Femmes** ou **Mixte**

Chef d'équipe : membre **responsable de l'équipe**, de sa **constitution** et des **relations avec l'organisation**

Organisation interne : L'association RAID ISAE assure :

- Pour les concurrents du parcours "Commando" uniquement : un **repas chaud** le samedi soir, un emplacement pour loger en tente le samedi soir ainsi qu'un **petit déjeuner** le dimanche matin. - Pour tous les concurrents (tous parcours confondus) : un **barbecue** à l'arrivée le dimanche après-midi

Tous les **autres repas** sont donc **à la charge des participants** (petit-déjeuner et déjeuner du samedi). Des **points de ravitaillement** seront disposés le **long des parcours**. Il est cependant fortement recommandé aux concurrents de se munir de **provisions personnelles** (eau, barres de céréales, ...).

Briefing : **Samedi matin** et **dimanche matin**, l'association RAID ISAE effectuera un briefing de la journée à venir. La présence du chef d'équipe y est obligatoire. Tout **manquement** à cette obligation pourra entraîner la **disqualification** de l'équipe.

Remise des dossards : les dossards seront **remis aux chefs d'équipes** le samedi matin pour les

participants du parcours “Commando” et le dimanche matin pour les participants du parcours “Découverte” et “Aventure” suivant l’arrivée des concurrents sur le lieu du RAID.

4.2 – Attestation d’aptitude sportive

Les concurrents doivent fournir à l’organisation **une attestation de non contre-indication à la pratique du sport en compétition** pour l’ensemble des épreuves du RAID ISAE (datant de **moins d’un an** à compter du 26 mai 2024).

Les certificats médicaux **ne faisant pas figurer l’une des non contre-indications** suivantes ne seront **pas acceptés** :

- Raid multisports en compétition
- Trail (ou course à pied) **et** VTT (ou vélo) en compétition
- Tous les sports en compétition

SAVOIR NAGER EST OBLIGATOIRE POUR PARTICIPER !

L’organisation **ne peut en aucun cas être tenue pour responsable** en cas d’**accident**, de défaillance consécutive à un **mauvais état de santé** ou à une **préparation insuffisante**. Par ailleurs, **l’inscription d’un concurrent n’ayant pas présenté cette attestation** ne sera **pas validée** jusqu’à **présentation des documents**.

4.3 – Assurances

Les **concurrents** doivent être en possession d’une **couverture responsabilité civile** et d’une **assurance individuelle accident**, garantissant les risques inhérents à leur participation aux épreuves du RAID ISAE. L’association RAID ISAE **décline de ce fait toute responsabilité en cas de non-respect de cette obligation**.

4.4 – Identification

Les concurrents doivent être en mesure de **justifier de leur identité** à n’importe quel moment de la course, l’organisation se réservant le droit d’effectuer des **contrôles d’identité** sur le parcours.

Article 5 : Assistance et Sécurité

5.1 – Assistance médicale

Un dispositif prévisionnel de sécurité sera mis en place pendant toute la durée de l'épreuve. Les équipes médicales le constituant sont **habilitées à mettre hors course** un **concurrent** qu'elles jugent **inapte** sur le plan médical à poursuivre la manifestation sportive.

De ce fait, **l'ensemble du binôme est affecté par la décision** de mise hors course pour la journée où la décision susdite a été prise. Des **binômes recomposés** pourront s'élancer hors classement le dimanche matin.

5.2 – Localisation et matérialisation des aires d'assistance

L'organisation mettra en place des **postes de ravitaillements**. Ils seront matérialisés de façon évidente et apparente.

5.3 – Équipe

Chaque équipe est entièrement **responsable de son matériel**. L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dommages subis sur le matériel.

5.4 – Assistance extérieure

Toute assistance, autre que médicale, portée à une équipe **en dehors de l'aire d'assistance**, entraînera la **disqualification** de cette équipe.

5.5 – Sécurité

La sécurité active du RAID ISAE est assurée par :

- La **direction** du RAID ISAE 2025 présente sur le parcours et au PC course
- Une équipe de **signaleurs** reconnaissables par un tee-shirt et/ou un gilet jaune
- Une **équipe médicale**.

Article 6 : Déroulement de l'Épreuve

6.1 – Enchaînement des épreuves

Parcours « **Commando** » :

- *Samedi 24 mai* : VTT, Canoë, Trail, VTT, Trail, VTT
- *Dimanche 25 mai* : VTT, Trail, VTT, CO, VTT

Parcours « **Aventure** » :

- *Dimanche 25 mai* : VTT, Canoë, Trail, VTT, Trail, VTT, CO, VTT

Parcours « **Découverte** » :

- *Dimanche 25 mai* : VTT, Canoë, Trail, VTT, Trail, VTT, CO, VTT

Ce programme **peut être soumis à certaines modifications avant le début de l'événement** (Samedi 24 mai 2025). Les participants en seront informés le cas échéant. Les horaires de départ sont dans la section 6.5 - Départs.

6.2 – Temps de Course

Pour chaque journée, le temps de course d'une équipe sera obtenu par la **différence entre l'heure de départ** de la première épreuve et **l'heure d'arrivée** de la dernière épreuve de la journée. Une **durée maximale** ou un **horaire limite** sont **fixés** pour la réalisation de **certains parcours**. **Au-delà** de cette limite, l'équipe concernée se verra **refuser l'accès à l'épreuve suivante** et pourra être dirigée vers une autre épreuve. Une **pénalité forfaitaire** lui sera attribuée.

6.3 – Retrait des dossards

Les **horaires de retrait des dossards** des différents parcours sont les suivants :

- Parcours « **Commando** » : **7h00 - 7h45** le samedi 24 mai
- Parcours « **Aventure** » : **6h30 - 7h30** le dimanche 25 mai
- Parcours « **Découverte** » : **7h30 - 8h30** le dimanche 25 mai

Il est demandé aux participants de se **présenter le plus tôt possible** à la remise des dossards, pour éviter tout retard sur le départ des courses.

6.4 – Briefings

Chaque matin, un briefing de présentation aura lieu **15 min avant le début de la journée**. Cela permettra de donner aux participants les consignes et conseils pour la journée à venir. **Le chef d'équipe devra y participer** (cf. Article 4.1). Un exemplaire des **documents utiles** pour la journée sera **fourni** à chaque équipe et **commenté** lors de ce briefing.

6.5 – Départs

Les départs seront groupés par parcours.

Les **horaires de départs** des différents parcours sont les suivants :

- Parcours « **Commando** » : **8h00** le samedi 24 mai, **7h30** le dimanche 25 mai
- Parcours « **Aventure** » : **8h00** le dimanche 25 mai
- Parcours « **Découverte** » : **9h00** le dimanche 25 mai

Le départ **sera refusé** aux équipes qui **ne portent pas le dossard fourni** par l'organisation. Le **dossard** doit être **visible** : il est interdit de le recouvrir sous peine de pénalités.

6.6 – Contrôles de Passage (CP)

Les binômes seront **suivis par une puce** remise lors de l'arrivée sur le site du RAID. Le **chef d'équipe** sera **responsable** de cette puce et devra **la présenter et la passer sur le boîtier** présenté aux points de contrôle équipés. Ceux-ci seront indiqués et reconnaissables par la présence de membres du staff.

D'autres contrôles de passage matérialisés par des balises **type course d'orientation** seront mis en place sur le parcours. Chaque **CP (check point) manqué** sur une section entraîne **l'annulation de la section** entière pour l'équipe, à l'exception des sections d'orientation pour lesquelles des pénalités seront appliquées par CP manqué. La personne portant le **carton** de pointage doit le **poinçonner** spontanément à **chaque CP**.

À chaque CP (balise ou badgeage), toutes les **équipes** doivent se présenter **au complet et groupées** et sont responsables de leur pointage. **Aucune réclamation ne sera admise** en cas d'oubli de pointage ou de perte d'un carton de pointage, **sauf si l'organisation est en mesure de confirmer le passage** de l'équipe après analyse des feuilles des contrôleurs.

6.7 – Itinéraire

Les concurrents ont l'obligation de **suivre les itinéraires tracés** sur les cartes ou fléchés sur le terrain, **sous peine de mise hors course**.

Des **itinéraires de secours** ont été mis en place et l'itinéraire de base pourra alors être modifié vers ceux-ci pour des **raisons météorologiques ou d'organisation**, même en cours de course. Ces modifications seront prises en compte pour le résultat de l'épreuve.

Lors de certaines épreuves, les concurrents suivront un itinéraire qui leur est indiqué sur une carte. Un **fléchage** sur le terrain pourra être présent **de façon ponctuelle** pour aider à l'orientation des

concurrents mais **ne se substitue en aucun cas à l'itinéraire tracé** sur la carte. Aucune réclamation ne pourra donc être admise concernant une éventuelle absence de fléchage.

De plus, **les traces GPX des parcours seront transmises aux participants dans les 24h précédant l'épreuve.**

Aucune fermeture de circulation ne sera effectuée. En conséquence, sur les parties du parcours empruntant la **voie publique**, les concurrents devront se conformer au **code de la route**. Ils devront redoubler de prudence lors des traversées de routes. Des **signaleurs** pourront être présents aux intersections. Les concurrents sont tenus de se soumettre à leurs directives.

6.8 – Respect des lieux traversés

Par **respect** pour l'environnement et les espaces naturels traversés, notamment les espaces protégés, il est strictement **interdit d'abandonner quelque déchet** que ce soit (papiers, plastiques, emballages alimentaires...) sur le parcours et dans la nature sous peine de **disqualification immédiate**. Les concurrents s'engagent également à respecter la **quiétude** des riverains ainsi que l'environnement.

Article 7 : Chronométrage et Classements

7.1 – Chronométrage

Les temps sont chronométrés en **heures, minutes, secondes**. Le système de chronométrage utilisé est **numérique** et se fait grâce à la **validation d'une puce** sur des boîtiers prévus à cet effet au départ et à l'arrivée de l'épreuve du jour. Par ailleurs, ces **puces** doivent en plus être présentées à certains **points de contrôle** présents sur le parcours (cf. Article 6.5). Le temps d'une **équipe** est le temps du **concurrent le plus lent** de cette équipe, majoré des **pénalités éventuelles**.

7.2 – Classements

Trois classements généraux seront établis : parcours "**Découverte**", parcours "**Aventure**" & parcours "**Commando**".

La nature de ces classements sera susceptible d'évoluer au dernier moment pour s'adapter à la nature des inscriptions.

7.3 – Remise des prix

L'attribution des récompenses se fera aux **3 premiers des podiums**.

7.4 – Réclamations

Seules les réclamations **écrites et signées par le chef d'équipe, remises au PC Course** sont prises en compte. Le temps maximum de réclamation est de **20 minutes après l'affichage des résultats**.

Le **Jury de Course**, seul souverain, **statuera** sur les réclamations. La composition du Jury est la suivante : le **Président** de l'association, ainsi que les deux **Responsables du pôle Parcours** (ou à défaut **un de ses membres**).

Article 8 : Équipement

8.1 – Tenue de course

Les concurrents doivent porter obligatoirement le **dossard** de la course toujours bien **visible**. Le **port du casque de vélo** répondant aux **normes CE** est **obligatoire sur tous les parcours VTT**. Il est également obligatoire d'**attacher correctement la jugulaire** du casque sur toute la durée des parcours VTT. Lors de l'épreuve de canoë, le **port du gilet de sauvetage**, fourni aux participants au début de l'épreuve, est **obligatoire sur toute la durée de l'épreuve et ne doit pas être retiré avant d'être complètement sorti de l'eau**. Une **disqualification immédiate** sanctionnera **tout manquement** à ces impératifs.

Les VTT à **assistance électrique (VAE)** sont formellement **interdits** pour les personnes **n'étant pas en situation de handicap**, seuls les VTT non assistés électriquement sont autorisés.

De plus, nous préconisons de **garder les casques sur l'ensemble des épreuves** du RAID

8.2 – Matériel obligatoire

Une équipe se verra **refuser le départ** si les **équipements** suivants ne sont **pas complets** ou sont **non conformes** :

Par équipe : une réserve d'eau, un téléphone portable chargé. **Par équipier en course** : un VTT et un casque VTT conforme aux **normes CE** pour les épreuves de VTT, une gourde et un sac à dos/Camel-Back avec une réserve d'eau et de nourriture.

Il est de plus **vivement conseillé** de se munir des équipements suivants : un sifflet, une boussole pour la CO, un nécessaire de réparation pour VTT, une trousse de secours, une couverture de survie, des lunettes de soleil. **Les compteurs GPS et/ou montres de sport ne sont pas interdits. Le matériel utilisé doit être conforme aux normes de sécurité.**

8.3 – Matériel fourni par l'organisation

Pour l'orientation : road-book et cartes

Pour l'épreuve : dossards, cartons (à poinçonner sur les balises), puce (une par équipe)

Article 9 : Annulation d'engagement

Les **annulations** d'engagement doivent être **exprimées à l'organisation**. Les **frais** d'inscription seront **remboursés** si les équipes ou les **participants déclarés forfaits trouvent des remplaçants**.

En cas de **force majeure**, **l'équipe organisatrice est la seule juge** pour un remboursement exceptionnel.

Si les participants sont en mesure de **fournir un justificatif excusant leur abandon** (certificat médical, arrêt maladie...) avant 7 jours précédant l'événement, **le remboursement sera effectué**.

Aucun remboursement ne sera effectué dans les 7 jours inclus précédant l'événement. Sauf décision majeure de l'équipe organisatrice.

En cas d'**annulation** de la course liée à une **annonce gouvernementale** (COVID-19 ou autre), les participants seront remboursés au prix des inscriptions.

En cas d'une **mise en place d'une jauge** du nombre de participants liée à une annonce gouvernementale (COVID-19), la sélection des participants se fera en rapport à l'ordre des inscriptions. Par exemple, si une mesure impose de mettre une jauge à 20 équipes, alors qu'il y avait 50 équipes inscrites, alors seules les 20 premières équipes inscrites seront sélectionnées. Les autres équipes seront remboursées.

Les nouveaux inscrits bénéficient **d'un délai de rétractation de 7 jours** à compter de leur inscription.

Article 10 : Pénalités et Abandons

10.1 – Pénalités encourues

Dossard non visible : 15 minutes.

Passage non groupé aux contrôles de passage : 30 minutes.

Perte de dossard : 30 minutes.

Casque VTT manquant : mise hors course

Utilisation d'un VAE (sauf situation de handicap) : mise hors course

Gilet de sauvetage manquant : mise hors course

Perte du carton de pointage : annulation de l'épreuve de CO pour le binôme (cf. Article 6.5 du règlement de la manifestation)

Abandon de détrit : mise hors course (cf. Article 6.7)

Non-respect des consignes de sécurité : mise hors course

Assistance portée à l'équipe en dehors de l'aire d'assistance autorisée : mise hors course

Infraction sur l'identité : mise hors course

10.2 – Abandons

Tout abandon d'un coéquipier, volontaire ou survenant à la suite d'une blessure, **disqualifie l'équipe**. Tout concurrent abandonnant ne devra **pas rester seul** : l'équipier doit rester avec lui **jusqu'à l'arrivée des secours**.

Le **non-respect de cette clause**, qui impliquerait la non-assistance à personne en danger et/ou entraînerait des recherches inutiles, est sanctionné par le **refus irrévocable d'engagement de l'équipe sur une autre édition** de la course.

Tout abandon doit être **signalé au plus vite** à l'organisation et les dispositions de l'Article 9 s'appliqueront.

Article 11 : Promotion et Médias

11.1 – Publicité

Chaque concurrent s'engage à **porter visiblement le dossard** sur lequel figure le numéro d'équipe et les partenaires officiels du raid.

11.2 – Média

Les compétiteurs acceptent la **diffusion et la publication de tout document** photo, vidéo ou audio **réalisé durant le RAID ISAE**.

Article 12 : Inscription - Droits d'engagement

12.1 – Dossier d'inscription

Pour tout problème concernant l'inscription, ou pour fournir un document nécessaire à la validation de l'inscription (certificat médical valide daté de moins d'un an à compter du 26 mai 2024, ...), veuillez nous joindre à l'adresse mail : contact@raidisae.fr.

Le dossier d'inscription doit impérativement être complet **avant le 23 Mai 2025**.

Tout **dossier d'inscription incomplet** ne sera **pas pris en compte** et le binôme peut ainsi perdre sa place au profit de dossiers complets. En rappelant que le nombre d'inscrits est limité pour les 3 parcours.

12.2 – Droits d'engagement

Les **frais d'inscription**, en fonction des différents parcours et d'un éventuel tarif préférentiel, sont les suivants :

Location vélo	Early birds sans	Early birds avec	Sans	Avec
Parcours "Découverte"	24 €	39 €	39 €	49 €
Parcours "Aventure"	39 €	54 €	49 €	64 €
Parcours "Commando"	69 €	99 €	79 €	109 €

Tous les **paiements** devront être effectués via le module de **paiement HelloAsso** (lien sur notre site : www.raidisae.fr).

Ils comprennent :

- L'**inscription** au RAID ISAE (canoë, location VTT, puce gps, assurances).
- Une partie du **matériel** (cf. Article 8.3 - Matériel fourni par l'organisation)
- L'**hébergement** sur les lieux du RAID le samedi soir pour le parcours "Commando" - La **sécurité** et l'**encadrement** pendant l'épreuve.
- **Repas** du samedi soir, petit-déjeuner du dimanche matin et barbecue du dimanche après midi lors de la remise des prix.

Seuls les concurrents **ayant précisé l'option location** de VTT lors de l'inscription **pourront en bénéficier**. Les **casques sont compris** dans la location mais **nous recommandons aux participants de ramener le leur** (si possible). Il est aussi **fortement conseillé** de ramener le **matériel nécessaire à la réparation du vélo** pendant la course (chambres à air, pompes...).

Enfin, nous faisons notre possible pour fournir aux concurrents des VTT adaptés à leur taille mais **nous ne pouvons pas garantir** aux personnes qui iront chercher leur VTT dans les derniers **d'avoir la taille adéquate** encore disponible. Nous demandons donc aux participants de prendre leurs dispositions afin qu'ils puissent obtenir le matériel adapté.

Un **chèque de caution de 100€ par VTT loué** sera également demandé :

Ces chèques sont à **donner le jour même** lors de la remise des dossards. En cas de manquement, les participants pourraient se voir refuser l'accès au départ de l'épreuve. Par ailleurs, ces chèques ne seront **encaissés que si le matériel a été endommagé ou perdu** au cours de l'événement.